

## **Brève présentation du cas du Mali**

Sans entrer dans les détails nous pouvons décrire le profil psychologique du Mali comme celui d'un pays de tradition migratoire où les facteurs d'aversion et d'attraction viennent se greffer sur un fonds culturel qui exalte le voyage et glorifie celui qui l'entreprend.

Telle était la vision du passé. Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Mali est devenu aujourd'hui l'une des principales plaques tournantes entre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord. Il est au cœur du processus migratoire moderne dont les principales causes sont le déficit de développement, la pression démographique, la dégradation de l'environnement lié aux changements climatiques et la récente crise politique et sécuritaire qu'il a connue en 2012 et 2013.

A ces facteurs principaux, il faut ajouter la distribution géographique inégale des opportunités socio-économiques, les problèmes de gouvernance, le manque de respect des droits humains et les facteurs culturels pour certaines communautés.

Estimée à plus de 4 millions de personnes, la diaspora malienne se concentre majoritairement en Afrique de l'Ouest et du Centre avec un effectif de 3.500.000 personnes et les 500.000 personnes, réparties dans le reste du monde, avec 200.000 en Europe dont près de 100.000 en France.

Le phénomène migratoire est marqué actuellement par des tendances très inquiétantes.

En effet on observe une propension de plus en plus forte des jeunes à émigrer au prix de leur vie ; une carence manifeste des mécanismes d'identification et de traque des réseaux de passeurs ; une instabilité socio-sécuritaire grandissante dans certains pays du Sahel où les opportunités d'insertion, de croissance économique au niveau des zones de départ sont presque inexistantes.

Pays d'origine pour de nombreux départs migratoires, le Mali est aussi un pays de transit et un pays d'immigration.

Pays de transit, le Mali est devenu, en effet, un important point de passage, reliant certains pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale aux pays du Maghreb et à la Libye. Le pays est aussi une destination pour des ressortissants de certains pays voisins.

Les statistiques relatives à la migration établies par le Ministère des Maliens de l'Extérieur, montrent, dans les tableaux ci-dessous, les trois caractéristiques du Mali : pays d'origine ; pays de transit ; pays d'accueil.

#### **a. La migration régulière**

##### **➤ Mali pays de départ**

<b>Estimation (plus de 4.000.000 de personnes)</b>	<b>Répartition</b>
3.500.000 personnes	Afrique de l'Ouest et du Centre
200.000 personnes	Europe
100.000 personnes	France
500.000 personnes	Reste du Monde

➤ **Mali pays de transit**

Ces données concernent la maison des migrants de Gao, sur les 19 postes frontières du Mali (source CARITAS MALI) ; et le bureau de l'Organisation Internationale de Migration (OIM) à Gao, qui indiquent qu'entre le 30 juin et le 31 juillet 2016, 1 771 migrants de transit sont arrivés à Gao et pendant la même période 1680 sont partis de Gao pour atteindre le Maghreb.

<b>Période</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Nombres de personnes</b>
<b>1<sup>er</sup> trimestre 2016</b>		
	Maliens	368
	Nigériens	362
	Camerounais	235
	Nigériens	186
	Burkinabé	125
	Gambiens	113
	Sierra léonais	103
	Sénégalais	66

A ceux-là, il faut ajouter un millier de réfugiés syriens passés par le nord du Mali depuis mi-septembre 2015.

➤ **Mali pays de destination**

<b>Période (2005)</b>	<b>Pays de provenance</b>	<b>ratio</b>
<b>Nombres de migrants 164.000</b>	<b>Burkina Faso</b>	<b>23%</b>
	<b>Ghana</b>	<b>13%</b>
	<b>Guinée</b>	<b>10%</b>
	<b>Bénin</b>	<b>9%</b>
	<b>Niger</b>	<b>8%</b>

A noter que lors du recensement de 2009, près de 200.000 étrangers ont été recensés.

En ce qui concerne le trafic d'êtres humains, de 2000 à 2008, 488 victimes ont été enregistrées au Mali, dont 60 % sont âgées de 18 à 24 ans ; 23,5 % de 14 à 17 ans et 5 % d'enfants mineurs de 14 ans.

### **b. Migration irrégulière**

Elle se manifeste par les cas de reconduites aux frontières, des rapatriements et d'expulsions.

<b>Période 2002 à 2004</b>		<b>Continent de Provenance</b>
<b>Nombres de migrants reconduits (91 033)</b>		
<b>Nombres</b>	83 609	Afrique
	5 990	Europe
	1 370	Asie
	64	Amérique

En 2015, les expulsés au nombre de 1 300 personnes, venaient de certains pays d'Afrique dont :

- la Guinée-Equatoriale
- le Gabon
- le Cameroun
- l'Angola

Depuis janvier 2016, le Mali a enregistré plus de 1 000 cas d'expulsions en provenance de pays africains et de certains pays européens comme l'Espagne et aussi en provenance de l'Arabie Saoudite. Ces expulsions ont traités à des cas de séjours irréguliers dans le pays d'accueil.

Au Mali, la gestion des problèmes migratoires relève de l'Etat.

L'organe principal en charge de cette gestion est le Ministère des Maliens de l'Extérieur qui s'appuie sur deux mécanismes opérationnels principaux : le Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM) d'une part, et d'autre part la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur.

Au plan associatif, il y a le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME), bénéficiant du statut d'Association d'utilité publique accordé par l'Etat en 2009.

Au regard des nombreuses initiatives et expériences acquises dans la mobilisation de la diaspora, la gestion de la migration, en raison de la trilogie qui la caractérise (pays de départ, de transit et d'accueil), de l'importance et de la représentation de sa diaspora à travers le monde, des défis et enjeux existants, le Gouvernement de la République du Mali s'est doté d'une Politique Nationale de Migration soutenue par un plan d'action.

L'objectif global de cette politique, est de mieux gérer la migration afin qu'elle contribue à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays d'une part, et d'autre part, réduire les aspects négatifs liés à la migration.

Sur le plan régional et international le Mali a été et reste très actif dans les différentes rencontres sur les migrations auxquelles il participe. A ce titre, il a fortement contribué à tous les échanges et discussions sur les migrations au niveau de la CEDEAO et de l'Union Africaine et est aujourd'hui un acteur influent du Processus de Rabat dans le cadre du dialogue Euro-Africain sur la migration et le développement. Membre du Comité de pilotage de ce Processus (un cadre qui rassemble 58 pays africains et Européens), le Mali assure aujourd'hui la présidence du Comité de Pilotage qui joue un rôle important dans le cadre du suivi de plan d'action de la

Valette sur la migration et la politique extérieure de la Commission de l'Union Européenne en matière d'immigration.

Les questions migratoires constituent de nos jours, une préoccupation majeure de la Communauté internationale.

Les migrants sont présents dans toutes les régions du monde.

Les flux migratoires charrient toute une variété de problèmes de nature sociale, sécuritaire, diplomatique et économique, qui affectent aussi bien les pays d'origine que les pays de transit et d'accueil.

La responsabilité de chaque Etat concerné est donc engagée.

Les Etats arrêtent des mesures et adoptent des politiques qui, souvent, ne prennent en compte que les aspects vécus localement et immédiatement. La vision nationale l'emporte nettement et occulte toute vision globale internationale.

Les politiques nationales apprécient différemment le phénomène migratoire selon qu'ils s'agissent des pays de transit et d'accueil ou de pays d'origine.

Quels que soient les cas et dans la mesure où ces politiques traitent des aspects de droits humains et des libertés démocratiques, leur mise en œuvre ne peut laisser les Ombudsmans et les Médiateurs indifférents.

Cela dit, les textes fondateurs qui régissent les institutions des Ombudsmans et des Médiateurs présentent un caractère strictement national. L'action autorisée de l'Ombudsman ou du Médiateur est donc circonscrite dans l'espace national et relève du droit national. Quel fondement et quel cadre pour une intervention de l'Ombudsman ou Médiateur en faveur des migrants qui sont soit sans statut défini

par rapport aux lois nationales, soit en situation régulière ou irrégulière de transit ?  
C'est là un énorme défi.

Par contre, les questions de droits humains contenues dans les problématiques mondiales de la migration et qui peuvent être traitées dans le cadre international interpellent la conscience des Réseaux régionaux et internationaux qui œuvrent dans ces domaines comme l'IIO, l'AOMF, l'AOM et la FIO.